



Transports URBAINS



Vers une négo "branchée" ?

Le gouvernement a en tête certaines dispositions dangereuses en matière de négociation.

Un accord national interprofessionnel n'entrerait en vigueur que si une majorité de syndicats ne s'y opposait pas.

On peut penser que c'est une bonne mesure qui permettrait de contester des signatures trop à la marge.

Oui mais, une autre disposition voudrait qu'un accord de branche instaure une règle majoritaire.

Quand on sait que la majorité des grands accords nationaux ayant fait progresser le monde du travail étaient minoritaires, on risque de tendre vers un affaiblissement de la politique contractuelle, vers l'affrontement compte tenu du droit de veto qu'auraient certains syndicats hostiles à tout!

Si un accord signé dans une petite société de transports, en province par exemple faisait ainsi jurisprudence, dans les entreprises comme la RATP, les positions "intelligentes, progressistes seraient pénalisées encore plus face à la surenchère revendicative stérilisante. Le rapport de force y gagnerait, pas la prise de responsabilité.

De plus, donner la prépondérance au "front du refus" risque d'ouvrir la porte au dumping social en permettant aux décideurs de se retrancher derrière le blocage ainsi favorisé pour mieux appliquer unilatéralement des dispositions contraires aux intérêts des salariés.



06 07 38 01 95

Thierry LEROY et Daniel ZIVIC
Coordination des Transports Urbains
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

